



Le réseau des Elus et Techniciens de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Les Ateliers Techniques d'Europlie

Nous avons souhaité créer des « **ateliers techniques** » afin de vous proposer des temps de travail entre professionnels autour de thématiques définies, en général transverses à tous les PLIE.

Nous voulons que ces ateliers permettent aux équipes d'animation PLIE **d'échanger sur leurs pratiques et savoir-faire**. Europlie joue ici un rôle d'impulsion et d'animation mais le contenu est apporté par les participants. En cela, ces ateliers se différencient de nos formations par le caractère horizontal de la démarche. L'accès à ces ateliers est gratuit.

Notre premier atelier, **la coordination de l'accompagnement dans les PLIE**, vous propose d'échanger pendant 2 jours sur les différentes manières dont les PLIE coordonnent, animent les accompagnateurs à l'emploi. Cet atelier s'adresse principalement aux coordinateurs de parcours, responsables de l'accompagnement de parcours et à tout salarié d'équipes d'animation PLIE ayant dans ses fonctions la supervision des accompagnateurs à l'emploi (AE) ou la supervision des parcours.

Nous souhaitons que les adhérents soient forces de propositions pour développer de nouveaux ateliers, sur des thématiques qui leur paraissent importantes. Très vite, nous aimerions mettre en place 2 ateliers par an. **Alors, si vous souhaitez d'ores et déjà travailler sur certaines thématiques, contactez-nous !**

Centre de ressources – 5 rue de la République – CS 12383
13215 Marseille cedex 02

Tél. : 06.34.69.12.82 – mail : contact@europlie.asso.fr

SIRET : 413 981 671 000 55



Le réseau des Elus et Techniciens de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

Atelier Technique Europlie n°1 **La coordination de l'accompagnement dans les PLIE**

Programme

I. Qui sont les parties prenantes de la coordination ?

1. Qui porte cette fonction sur le PLIE ?

1. Nombre de personnes, fonctions dédiées, intitulés des postes ?

2. Comment elle se définit ?

1. C'est quoi la coordination ?

- i. Comment le coordinateur se définit lui-même : coordinateur de parcours, pilotage des AE, soutien des AE. Coordinateur seul ou membre d'un collectif de coordination.
- ii. Fiches de postes : principales missions.

3. Qui sont les Accompagnateurs à l'emploi et quelles sont leurs missions ?

1. Existe-il un profil d'AE selon les PLIE ?

- i. Formations initiales ou carrières professionnelles antérieures communes chez les AE ?
- ii. Des qualités identifiées et recherchées par le PLIE ?

2. Les AE sont-ils employés par la structure d'animation ?

3. On demande quoi aux AE ?

- i. Le contenu des fiches de postes. Principale mission
- ii. Des différences entre AE employés par la SA et les AE externalisés ?

II. Comment on coordonne un PLIE ? Avec quelles méthodes et pour quelles finalités ?

1. Qu'est-ce qui est mesuré ?

1. Quelles sont données recueillies pour suivre les AE et les parcours ? (Qualitatives et Quantitatives)

2. Les incitations à la performance.

1. Existence d'objectifs de résultats ou de moyennes ?
2. Possibilité d'incitations (récompenses) liées à l'atteinte de résultats ou au contraire de sanctions (ex réfections).

Centre de ressources – 5 rue de la République – CS 12383
13215 Marseille cedex 02

Tél. : 06.34.69.12.82 – mail : contact@europlie.asso.fr

SIRET : 413 981 671 000 55



Le réseau des Elus et Techniciens de Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi

3. *Comment on mesure un parcours dynamique et un accompagnement de qualité ?*
 1. Des améliorations des mesures sont-elles possibles ?

4. *Comment permettre l'amélioration continue des parcours ?*
 1. Comment la coordination peut venir en appui aux AE ?
 - i. Au démarrage par exemple : procédure d'intégration des nouveaux AE, formation, parrainage, supervision par le coordinateur ?
 2. Dans l'exercice normal des AE : réunions de suivis, analyses de pratiques avec un intervenant extérieur, échanges de pratiques entre pairs.
 3. En cas de difficultés d'un AE
 - i. Comment on repère un AE en difficultés ?
 - ii. Quelles actions sont mises en place ?

III. Quelle place donner au participant dans la coordination de parcours ?

1. *Quels sont les actes qui font intervenir le participant ?*
 1. Les méthodes : rencontres, sondages, questionnaires.
 2. Des exemples de décisions, d'améliorations construites avec ou d'après des retours des participants ?